

**Réunion IFSTTAR
le 25 mai 2018**

Le volet données de la loi d'orientation pour la mobilité

Bernard SCHWOB

**Agence française pour l'information multimodale et la billettique –
AFIMB**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Sommaire

- Introduction :
 - le compte mobilité de Mulhouse
 - vision MAAS de Mobilité 3.0
- Les mesures sur les données dans la LOM
- Conclusion
 - plan, book, ticket



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

1 - Le compte mobilité de Mulhouse

L'intégration des différents modes et services liés au transport



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le principe de fonctionnement

1. Je crée un compte mobilité sur internet



2. Selon les jours, mes besoins, mes envies, je choisis le mode de transport le plus adapté



Location longue
ou courte durée



Covoiturage
Costationnement



3. Je consulte mon suivi conso en temps réel et suis alerté lorsque j'approche du budget déplacement que je me suis fixé

4. Je paie mensuellement en fonction de mes consommations réelles tout en bénéficiant du meilleur tarif

Conditions pour assurer le succès du projet

- Intégrer les automobilistes dans le cœur de cible
 - Partir de leurs besoins, de leur expérience client
- Co-construire le projet avec les futurs usagers
 - 3 tables rondes réalisées avec des retours très instructifs
 - Retour sur : le suivi conso, l'info TR, le « compte famille », la prime transport,...
- Rester à l'écoute des partenaires qui ne sont pas des prestataires
- Penser « big data » pour développer la connaissance des pratiques de déplacement
- Rechercher un modèle économique équilibré, avec les usagers et les partenaires

2 – Mobilité 3.0

la vision MaaS :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Synthèse de la vision pour le MaaS

Homo Mobilis

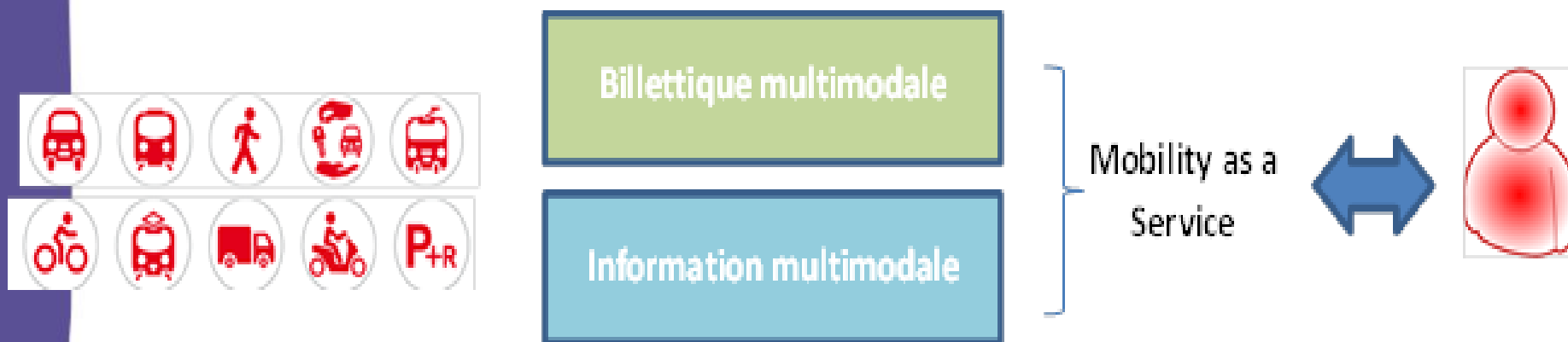
- ❑ Toute la mobilité – publique et privée - accessible simplement via différents medias avec une information fiable, cohérente, disponible avant le départ et pendant le trajet
- ❑ Etre rassuré sur mon parcours avant le départ et pendant le trajet, avoir un parcours fluide
- ❑ Des tarifs modulables en fonction de mon profil, de mon usage, avec paiement avant ou après l'usage
- ➔ *Simplicité, intégration de toutes les offres, qualité de service*

Autorités publiques

- ❑ Des incitations à la mobilité durable, une mobilité moins couteuse en fonds publics
- ❑ Une connaissance renforcée de la mobilité, un tableau de bord comparatif des performances modales
- ❑ Adapter l'offre en fonction de la demande de manière proactive
- ➔ *Orientation des choix modaux par le prix, une mobilité économe et plus flexible*

Opérateurs de services de mobilité

- ❑ Une meilleure performance des services
- ❑ Plus de clients, moins de coûts
- ❑ Une exploitation coordonnée entre services, réactive et proactive
- ➔ *Economie et coordination des services, au plus près de la demande*



- **Les outils de l'information voyageur et de la billettique vont se coordonner, fusionner.**
- **Jusqu'où, pour quoi faire ?**
 - **Une vision centrée usager** : simplifier la vie de l'utilisateur, mode par mode, ou plusieurs modes ensemble
 - **Une vision centrée opérateur de mobilité** : gagner des clients, faire des économies, avec des offres combinées / packagées
 - **Une vision centrée politique publique** : revoir la tarification de la mobilité, inciter à la mobilité durable

La LOM : données et services de mobilité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Mesures « données » de la LOM

- Accès aux données de l'information multimodale
- Les plateformes de données territoriales
- Les services d'information sur les déplacements
- La billettique multimodale
- Les données des véhicules en B2G et B2B
- Les données pour la recherche



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Accès aux données de l'information multimodale

- Message répété lors des assises de la mobilité: clarifier le contexte juridique
- Coexistence de deux textes:
 - l'article L.1115-1 du code des transports;
 - le règlement européen 2017/1926 sur l'information multimodale
- deux textes proches, mais comptant quelques différences :
 - Exemple du format des données :
 - L.1115-1 : format ouvert
 - règlement : format normalisé
- La lecture combinée des deux textes est difficile
- Loi d'orientation sur les mobilités : une synthèse des deux textes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le règlement européen sur les services d'information multimodale

- **tous les modes concernés :**

- Services réguliers de transport public de voyageurs
- Transport à la demande : vélo en libre-service, auto-partage, covoiturage, taxi, VTC, transport à la demande
- Réseaux routiers, cyclables et piétons

- **Données concernées :**

- Données théoriques : arrêts, horaires, tarifs, accessibilité,
- Données temps réel en option ; horaires en temps réel, perturbations, disponibilité de vélos en libre-service ou d'autopartage

- **Conditions de réutilisation:**

- Imposées par le détenteur des données
 - conditions de réutilisation : doivent être justifiées
 - contributions financières : doivent être raisonnables
- obligation de neutralité et de transparence à respecter par les fournisseurs de services d'information



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Une synthèse règlement UE / article L.1115-1

Le projet de loi introduit le règlement dans la loi et apporte des précisions :

- Lève l'option sur l'accès aux données en temps réel ;
- Met à profit deux possibilités offertes par le règlement :
 - Préciser quelles personnes sont responsables de l'ouverture des données :

Pour les services conventionnés :

AOM responsable de l'ouverture des données
possibilité de déléguer aux opérateurs

- Combiner l'ouverture immédiate de l'article L.1115-1 et le calendrier du règlement :
 - réseau « principal »* et aires urbaines des métropoles: décembre 2019
 - reste du réseau : décembre 2020

- Gratuité pour les petits utilisateurs

urbains * le réseau principal au sens du règlement 1315 / 2013 inclut les 8 nœuds



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Données de certains services de transport à la demande

- Principe :
 - Règlement : accès aux données de disponibilité des vélos en libre-service et des véhicules en partage
 - LOM : ajouter une disposition comparable pour : taxis , VTC et covoiturage
- Objectif : améliorer l'information du voyageur
améliorer la visibilité des services concernés
 - Taxis : données permettant de « héler » un taxi
 - Taxi -VTC : données permettant la réservation non immédiate
 - Covoiturage : données relatives aux offres sur un déplacement donné



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Données des véhicules B2G et B2B

- données des véhicules
et des dispositifs d'aide à la conduite indépendants utilisés à bord :
 - **B to G** : Accessibles aux autorités publiques
 - Pour les finalités :
 - Connaissance du trafic routier
 - Connaissance de l'infrastructure routière
 - Événements localisés concernant la sécurité routière
 - Possibilité de contribution financière dans la limite des coûts de diffusion
 - **B to B** : accessibles aux opérateurs des marchés de services liés à la mobilité
 - Pour les marchés
 - Réparation et maintenance
 - Assurance et expertise
 - Gestion de flottes
 - Services innovants de mobilité
 - Conditions du marché et règlement des différends par l'ARAFER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

les plateformes de données

- Données accessibles via un point d'accès national aux données (PAN)
 - architecture à déterminer par les Etats :
 - **entrepôt** de données, qui peuvent être directement téléchargées ;
 - **répertoire** des données, indiquant l'adresse du site où elles peuvent être téléchargées.
- projet de loi LOM : création de points d'accès territoriaux aux données
 - Régions et métropoles : rôle d'animation des démarches d'ouverture des données
 - Peuvent utiliser le PAN pour le stockage des données



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Services d'information multimodale

- Régions et métropoles **s'assurent de l'existence** d'un service d'information multimodal (transports collectifs, voiture, cycles, piétons,...)
généralisation de l'article L1231-8
- Couverture géographique : ressort territorial de la région, aire urbaine des métropoles
- Concertation préalable entre la région et la métropole pour adopter un dispositif cohérent
- Mise en œuvre sur la base d'un bilan prenant en compte les coûts prévisionnels et les lacunes des services d'information existants
- Utilisation de spécifications techniques normalisées pour assurer les échanges entre services d'information



Services de billettique multimodale

- Lorsque les autorités organisatrices de la mobilité créent un service numérique multimodal d'accès au service de vente des services de transports,
obligation pour les entreprises de transport et fournisseurs de service de transport à la demande de fournir une API permettant l'accès à leurs services de vente à distance.
 - Modalités financières: raisonnables, proportionnées, non-discriminatoires
 - Opérateurs de petite taille dispensés de l'obligation
 - contenu minimal de l'accès à préciser par décret:
 - gamme de titres les plus courants
 - possibilité de payer ou de réserver avec paiement immédiat ou différé

Mesures pour la recherche

- Données du règlement européen : accessibles par tout utilisateur
- Ouverture de données supplémentaires (taxi, VTC, covoiturage) : accessible au secteur académique
- Accessibles dans le cadre d'un projet de recherche dont les résultats sont rendus publics :
 - données du véhicule en B to G
 - données du transport public particulier de personnes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

En guise de conclusion

Un exemple d'offre industrielle complète

Plan-book-ticket



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan-Book-Ticket : application smartphone trois en un

Toutes les fonctionnalités essentielles pour le voyageur dans **une seule et même application**

1. Plan : se déplacer plus facilement grâce à une information-voyageur multimodale fiable

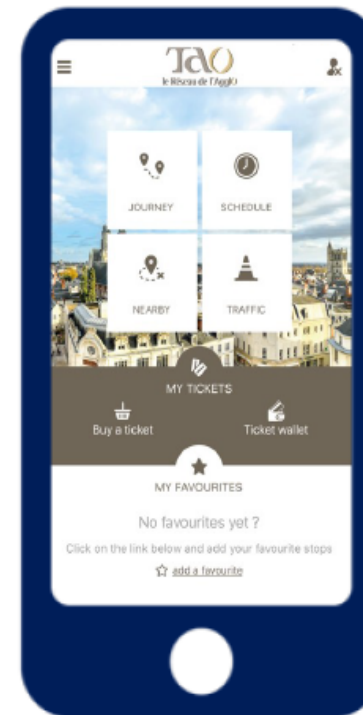
2. Book : acheter son titre de transport dématérialisé avec son smartphone

3. Ticket : valider son titre M-Ticket avec son smartphone dans les transports



Plan : trouver les meilleurs itinéraires en temps-réel grâce à Navitia, GPS multimodal

- **Information-voyageur temps-réel, contextualisée et personnalisée** à chaque étape du voyage
- Planifier son voyage et trouver la meilleure combinaison : tramway, métro, bus, covoiturage, vélo, bateau...
- Prochains départs, horaires temps-réel
- Notifications d'info-traffic si perturbation
- Se repérer grâce à la géolocalisation : accéder aux points d'arrêt de transport et aux points d'intérêt "autour de moi"



Merci de votre attention !

Bernard Schwob
directeur de l'AFIMB

Bernard.schwob@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)1 40 81 12 47



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr